

De : SOTTIRIOU Jason <j.sottiriou@vosges.cci.fr>

Envoyé : vendredi 7 avril 2023 10:57

À : mairie@fressesurmoselle.fr

Objet : Modification du PLU de Fresse sur Moselle

Importance : Haute

**A l'attention de Monsieur Dominique PEDUZZI
Maire de Fresse sur Moselle**

Monsieur le Maire,

Je fais suite à votre courriel du 4 mars 2023 par lequel vous m'avez transmis, pour avis, le dossier de modification du PLU de la commune de Fresse-sur-Moselle.

Une lecture attentive de ce document par mes services nous a permis de bien cerner le projet. Nous avons ainsi noté que votre souhait est de faire évoluer le contenu du PLU afin de :

- Revoir le règlement écrit pour adapter le document à la situation locale ;
- Revoir le document de zonage pour répondre à un projet de déplacement du supermarché Aldi dans l'optique de son agrandissement et de sa modernisation (ce qui se traduit par le reclassement d'une zone UE en zones urbaines UA et UY) ;
- Reprendre le document de zonage pour reclasser une zone urbaine UA en zone naturelle N car cette zone ne sera en effet jamais construite puisqu'elle est utilisée soit en exutoire des bois exploités en amont, soit mise à disposition d'exploitations agricoles ;
- Reprendre le document de zonage pour résoudre plusieurs erreurs d'appréciation d'attribution de zone (ce qui se traduit par le reclassement de plusieurs ilots de zone UY en UA, car ces terrains sont occupés par des habitations qui figurent à tort en zone UY et doivent donc être reclassés en UA à vocation d'habitat ; par le reclassement de l'emprise de la déchetterie en zone UE ; et par le reclassement de plusieurs terrains limitrophes (parcelles AB 755, 756 e 786) de la voie verte en zone UY car ils sont actuellement classés par erreur en zone N alors qu'ils font partie de la zone d'activités de Couard ;
- Reprendre le règlement écrit pour mettre en adéquation plusieurs schémas informatifs avec la règle écrite correspondante (problème de mise en page dans l'article 6 du règlement entre le texte et les illustrations, inadéquation, dans l'article 7, entre le schéma et l'écrit) ;
- Reprendre le document de zonage pour résoudre plusieurs erreurs survenues au moment de la numérisation du document d'urbanisme ;
- Créer un secteur de taille et de capacité d'accueil limités (STECAL) pour un projet multi-sites de découverte du patrimoine des Hautes-Vosges, ce qui implique de reprendre le document de zonage pour créer un nouveau secteur ND (naturel de découverte) ainsi que le règlement écrit correspondant. Nous avons pris bonne note que ce projet porte sur six espaces : trois anciennes fermes actuellement en ruine à 900 m d'altitude au lieu-dit La Goutte du Haimant, une ruine au lieu-dit A Leyot, et enfin différentes ruines présentes au lieu-dit La Tête des Corbeaux. L'ensemble doit être acquis par un même porteur de projet, avec pour ambition d'initier un projet collectif en vue de recréer un microcosme local (reconstruction des différents bâtiments dans leur environnement en utilisant et en respectant les matériaux locaux, les formes et les techniques de l'époque) qui n'est pas destiné à accueillir des maisons d'habitation.

À la vue de l'ensemble de ces éléments, le projet de modification du PLU de Fresse-sur-Moselle n'appelle aucun commentaire particulier de la part de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments distingués.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général,

Sylvain JACOBÉE



Jason SOTTIRIOU

Responsable d'Etudes
Direction Appui aux Entreprises

CCI Vosges
10 rue Claude Gelée BP 41071 | 88051 Epinal Cedex 9

+33 3 29 38 64 32 | +33 6 38 80 95 50

<http://www.vosges.cci.fr>

